



COMMUNIQUÉ

Réforme des retraites : "doit-on maintenir des pensions de réversion" ?



Le gouvernement se défend de vouloir supprimer les pensions de réversion. Mais la possible remise à plat de cette retraite majoritairement touchée par des veuves enflamme le débat.

Attention, sujet explosif. Dans une note communiquée mi-juin aux partenaires sociaux, le Haut-commissariat à la réforme des retraites a posé la question qui fâche : "Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir des pensions de réversion ?"

Coup de chaud immédiat chez les syndicats qui ont rappelé leur attachement à ces prestations (36 milliards d'euros en 2016) complétant les revenus de 4,4 millions personnes, dont 89 % de femmes. La réversion constitue même l'unique pension versée à plus d'un million de veuves. Les bénéficiaires actuels ne sont pas concernés.

Sollicité par des retraités inquiets, mais non concernés par la réforme en discussion, le Haut-commissaire Jean-Paul Delevoye a tenu à déminer le sujet. "Il n'a jamais été question de les supprimer, a-t-il expliqué. Le but est d'harmoniser les règles, mais à enveloppe constante." Toutefois, des changements concernant les futurs retraités sont donc possibles.

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, interrogée sur le sujet au Sénat jeudi 21 juin, a estimé que les règles d'attribution et de calcul des pensions de réversion, très différentes en fonction des régimes de retraite, créent "des injustices" et doivent être "remises à plat".

Pour calmer le débat, le Président de la République a réaffirmé le 26 juin via Twitter qu'aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension amoindrie. Le chef de l'État balaie toute idée de suppression de la réversion, mais replace cette retraite particulière dans le cadre simple qui sous-tend la réforme : les mêmes prestations pour chaque euro cotisé.



Le Haut-commissaire à la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a assuré, lors de la réunion du 14 juin, qu'elle n'avait pas pour objet la suppression de ces droits, répondant ainsi à FO qui réaffirmait son attachement aux pensions de réversion. Dont acte, a commenté Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF

Fédération syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des Secteurs Assimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a de son côté estimé, le 17 juin, que puisque les pensions de réversion n'existent pas dans certains régimes spéciaux, on peut vraiment se poser la question de l'harmonisation.

Un gros grain de sable pour le gouvernement

La confédération **FO** avait précisé sa position sur cette question lors de la réunion du 14 juin, confirmant que si des différences existent dans l'attribution de la réversion, la solution réside dans un alignement des différents régimes – par le haut –, une réversion pour les veuves et veufs à 60 % du droit du défunt, sans conditions de ressources.

Supprimer les pensions de réversion ferait plonger la moitié des veuves sous le seuil de pauvreté. Mais ces pensions sont un gros grain de sable pour le mécanisme de retraite individualisée que le gouvernement veut imposer, système dans lequel chacun cotiserait pour lui-même, puisqu'elles sont financées par les cotisations des défunts tout au long de leur activité professionnelle pour bénéficier, si besoin un jour, à leurs conjoints lors de leur veuvage.

Paris, le 3 juillet 2018

SNPTP

